

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR "MOTOCONFORT" Type L99E

Construit par "Les Ateliers de la MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque — MOTOCONFORT — Type — L99E — Genre — CYCLOMOTEUR.

Poids total autorisé en charge — 186 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) — 1. Possibilité de monter une selle biplace avec des repose-pieds. Le nombre de places assises passe alors à 2.

Nom et adresse du constructeur — ATELIERS DE LA MOTOCONFORT 16, rue Lesault - PANTIN (Seine-Saint-Denis).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues — Deux.

Roue motrice — Arrière.

Constitution du cadre — Cadre coque en tôle emboutie soudée.

Fourche — Télescopique.

Roues — 4 rayons, munies de pneumatiques de 2,5x17.

Pédalier — A roue de 33 dents. Cette roue entraîne par deux chaînes, avec arbre intermédiaire, un pignon de 39 dents solidaire du moyeu arrière.

Multiplication totale : $\frac{33}{9} \times \frac{15}{39} = 1,41$.

Emplacement et disposition du moteur — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Emplacement extrême — 1,19 m.

Dimensions maxima du véhicule — Longueur 1,81 m. — largeur 0,85 m.

Hauteur libre au-dessus du sol — 0,10 m.

Poids du véhicule — En ordre de route : 81 kg.

Poids total en charge : 186 kg.

3. - MOTEUR

Type — A explosion — Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage — 38% — Course 41,8% — Cylindrée 49,833 cm³.

Taux de compression — 9,8.

Carburant normalement utilisé — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir — En tôle d'acier, soudé, contenance 5,400 litres, à cheval sur la partie avant du cadre. Fermé par un bouchon expansé.

Régime de rotation du moteur — Maximum 5,500 t/m. — Correspondant au couple maximum 3,500 t/m. — Correspondant à la puissance maximum 5,500 t/m.

Echappement — Un tube de longueur 160% pour sa partie extérieure au silencieux, de diamètre intérieur 26%, débouche dans un pot cylindrique, de forme générale allongée, de longueur sensiblement égale à 330%, de diamètre intérieur 53%, d'un volume égal à 1 litre environ. Le pot comporte 2 diaphragmes et 2 tubes intérieurs délimitant 4 chambres de détente. La sortie est effectuée par un tube de diamètre intérieur 10%. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1,100 litre. Le niveau sonore de la machine, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 Octobre 1963, est de 78 dBA.

Le pignon du constructeur est frappé sur la partie arrière droite du silencieux d'échappement.

Alimentation du moteur — Carburateur GURTNER, à passage de 13%. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.

Allumage — Par volant magnétique NOVIL.

Graissage — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement — Par air.

Mise en marche — Un décompresseur est associé à la poignée tournante droite, commandant les gaz.

Antiparasite — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'O.R.T.P.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage — Du type centrifuge entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 9,500 t/m.

Transmission — Une poulie extensible solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 10x0, une deuxième poulie extensible qui, par l'intermédiaire d'un étage réducteur commandé un pignon de chaîne de 15 dents entraînant par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7% une roue de 39 dents solidaire du moyeu arrière du cyclomoteur.

Dispositif de mise en bicyclette — Un bouton à 2 positions situé sur la partie droite du relais de transmission permet : 1°) dans la position MOTEUR, de faire passer le mouvement moteur à la roue arrière, par l'intermédiaire de la courroie, de l'étage réducteur et de la chaîne de transmission, 2°) dans la position BICYCLETTE, de faire passer le mouvement du pédalier à la roue arrière par l'intermédiaire d'une noix de crabotage formant roue-libre, d'une chaîne primaire, et de la chaîne secondaire. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication — Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique constitué par deux poulies extensibles et une courroie trapézoïdale. La poulie motrice est munie de billes centrifuges, la poulie réceptrice est munie d'un ressort qui tend à rapprocher ses jous.

	Courroie	Engrenages	Chaîne	Démultiplication totale
Petite vitesse	130	83	39	26,88
	81	13	15	
Grande vitesse	97,8	83	39	11,63
	89,35	13	15	

Nombre de vitesses — Infini.

Avec des pneumatiques de 2,5x17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,70 m. au régime moteur de 1.000 t/m., la vitesse atteinte est de : Petite vitesse : 3,80 km/h. - Grande vitesse : 8,89 km/h. Au régime maximum du moteur, sur route avec variateur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 48,7 km/h.

Indicateur de vitesses — Encastré dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant — Fourche télescopique.

Arrière — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

6. - FREINAGE

Frein avant — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100%, commandé par un levier à main droite et par câble.

Frein arrière — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100%, commandé par un levier à main gauche et par câble.

Surface de freinage — Avant : 36 cm² - Arrière : 36 cm².

Longueur des gamitures — 60% - Largeur : 22,5%.

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne sensiblement rectangulaire de 130x75x15%, environ, à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptre — Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé par l'Administration.

Ces dispositifs sont situés aux cotés et emplacements réglementaires.

8. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur constitué par un timbre électrique.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type et le numéro du moteur, l'indication "CYCLO" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro du cyclomoteur est frappé à froid, sur le gousset supérieur droit de la boîte-relais et encadré du poinçon du constructeur.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 83.000.000.

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 12 Février 1972 que le véhicule N° 93.000.000 à moteur N° 7.291.022 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCONFORT type L99E satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.23, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé

Enregistré sous le N° AU 136-60

A Paris, le 24 Février 1972

L'Ingénieur en Chef des Mines,

(Signé PROUST)

Vu :

Paris, le 24 Février 1972

L'Ingénieur des Mines,

(Signé CAUVIN)

A Paris, le 24 Février 1972

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné Robert GAUTIER, représentant dûment accrédité des "ATELIERS DE LA MOTOCONFORT" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur.	6 Puissance administrative : 1 CV
2 Marque : MOTOCONFORT	7 Carrosserie :
3 Type : L99E	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type :	9 Charge utile :
cadre - moteur	10 Poids à vide : 81 kg
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : 186 kg
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,833 cm ³	du véhicule isolé : d'un ensemble :
2 ou 4 temps : 2 temps.	

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à



"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture".